

Loi littoral
L 146-6-1
Pude construction
possible

Aménagement d'une Zone Maritime à PIROU



LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Réserve pour équipement public
- Sentier pédestre ou équestre à conserver ou à privilégier
- Zone de préemption au titre des périmètres sensibles approuvée le :
- Marge de recul

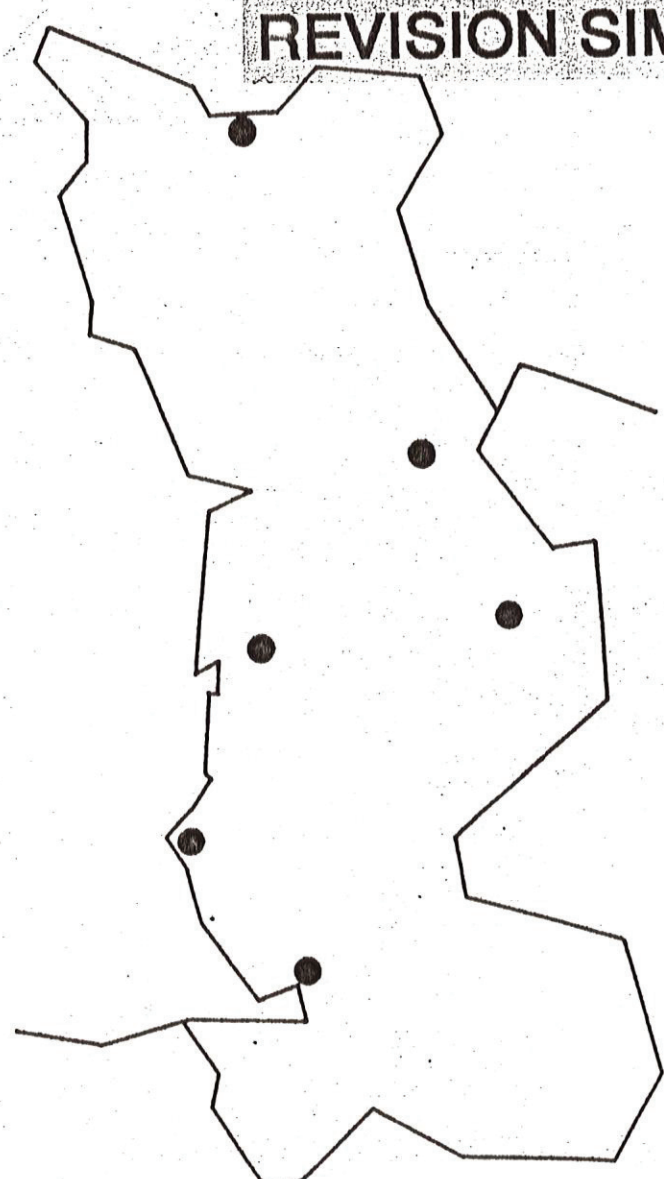
2

Plan d'Occupation des Sols

PIROU

DOCUMENT GRAPHIQUE

REVISION SIMPLIFIEE



SOUS-PREFECTURE
10 JUIN 2004
DE COUTANCES

APPROUVEE : MAI 2004

modifications

Echelle: 1/5000ème

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
DE LA MANCHE
Service Prospective et Urbanisme

exécuté le : 08/97 E.L.
rectifié le :